

• **Date de la protection** : 23/02/1952

• **Autre(s) protection(s)** :

• Monuments Historiques à proximité (superposition avec rayon de 500 m de protection des abords du MH) :

- « Portes de la ville (anciennes) », classé MH par arrêté du 23/07/1892 ;
- « Eglise Notre-Dame », abside classée par arrêté du 25/10/1920.

• Zone de protection archéologique « Le Bourg : enceinte, église, occupation – Moyen-Âge » (zone de saisine – décret 2004-490).

• **Motivation de la protection** :

« Les nécessités de la défense et de la politique conduisirent les rois de France et d'Angleterre à multiplier les bastides en Guyenne et dans les pays voisins pendant la guerre de Cent ans. Ces places fortes n'ont guère conservé de pittoresque que quelques portes, plus ou moins ruinées et généralement la place centrale entourée de cornières. Ces places ont été remaniées au cours des siècles beaucoup trop pour que leur protection puisse être envisagée au titre des Monuments Historiques ; elles sont cependant très pittoresques et donnent tout à la fois un grand cachet aux villes qui les possèdent et rappellent leur histoire. C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous proposer de bien vouloir protéger au titre des sites une des plus intéressantes places à arcades de la Gironde, celle de Sauveterre-de-Guyenne. Cette protection vous avait été demandée dès 1945 ; elle serait à reprendre. »

Extrait d'un courrier du Conservateur des Monuments Historiques J.Houlet adressé au Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts (Bureau des Sites), en décembre 1951.

A noter que dans les années 1970/80, l'Inspecteur Régional des sites avait proposé l'inscription du site de Sauveterre dans son ensemble, proposition approuvée par le conseil municipal à l'unanimité en 1978. La motivation de protection semblait liée à une volonté forte d'engager une démarche de mise en valeur globale de la part de la municipalité. Sans suite

• **Contenu du dossier** :

- Courrier du Conservateur des Monuments Historiques adressé à l'Architecte des Bâtiments de France concernant le projet d'inscription de la Place à arcades, 10/08/1951.
- Courrier du Conservateur des Monuments Historiques adressé au Préfet de la Gironde concernant le projet d'inscription de la Place à arcades, 08/11/1951 ;
- Courrier du Préfet de la Gironde adressé au Conservateur des Monuments Historiques concernant le projet d'inscription de la Place à arcades, 10/12/1951 ;
- Courrier du Conservateur des Monuments Historiques J.Houlet adressé au Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts (Bureau des Sites) concernant la Place à arcades, 12/1951 ;
- Arrêté de protection de la place, 23/02/1952, A.Cornu ;
- Rapport sur le site de Sauveterre, non daté (antérieur à 1981), non signé ;
- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Sauveterre-de-Guyenne « inscription de la ville de Sauveterre de Guyenne sur l'inventaire des sites protégés », 19/12/1978 ;
- Photographies ;
- Plan cadastral ;
- Brochure touristique.

• **Critère(s) de la protection** :

Site d'intérêt historique (place de bastide) et pittoresque

• **Type de site** :

U : bourgs, centres anciens, bastide, patrimoine urbain

• **Superficie** :

0,7 ha

• **Environnement du site** :

Hélène Sirieys, paysagiste dplg

Sauveterre-de-Guyenne se situe dans le secteur ouest du département de la Gironde, à 15 km du Lot-et-Garonne. Le village est établi à mi-chemin entre les grandes vallées que dessinent la Garonne (environ 13 km au sud) et la Dordogne (environ 15 km au nord), dans le secteur de l'Entre-deux-Mers. Sauveterre se place au carrefour des grandes voies de communication qui irriguent ce secteur entre Garonne et Dordogne : D670 depuis La Réole au sud et Libourne au nord, D671 depuis Créon au nord-ouest, D672 depuis Langon au sud-est et depuis Ste-Foy-la-Grande au nord-est, D17 depuis Castillon-la-Bataille au nord, D230 depuis Monségur et Duras à l'est. Une telle situation de point nodal génère un certain passage dans le village.

Aux abords de la bastide, le relief n'est pas très marqué, légèrement vallonné. Des ruisseaux encadrent le village formant de vallées peu profondes, notamment, le Ruisseau de la Fontasse au nord-est, le Ruisseau la Vignague au sud-est, le Ruisseau de Trinquine au sud... L'environnement paysager est marqué par la vigne très présente. Quelques bosquets ponctuent les environs.

A l'approche de Sauveterre, la silhouette du village se dessine par intermittence à l'horizon, mais cette lisibilité relative est rapidement limitée par les extensions urbaines qui entourent la bastide.

En arrivant sur le bourg, le visiteur rencontre le « boulevard circulaire » qui longe les anciennes fortifications de forme ovoïde (boulevard du 11 novembre : chemin de ronde), et découvre les quatre portes de la cité (tours en pierre calcaire flanquées de contreforts). C'est par ces portes toutes quatre conservées (la porte nord était en restauration lors de la visite) que l'on pénètre dans la bastide. La porte Saint-Léger au nord, la porte Saint-Romain à l'est, la porte Saubotte à l'ouest et la porte de la Font au sud assurent une entrée magistrale dans l'ancienne bastide.

Une aire de stationnement ombragée par des platanes, près du cimetière à l'ouest, permet de laisser son véhicule à l'extérieur de l'enceinte. On franchit alors la porte Saubotte (porte ouverte au public, élévation de 17 m, d'après panneau d'information) pour pénétrer dans la bastide. Une autre aire de stationnement avec halte pour camping-car est aménagée au sud-est.

Comme dans toute bastide, le tissu urbain est organisé selon un plan orthogonal, structuré par quatre axes majeurs : deux axes parallèles orientés sud-ouest – nord-est et deux axes parallèles orientés sud-est – nord-ouest, en direction des quatre portes. Leur intersection délimite la place au centre de l'enceinte. Des axes secondaires transversaux les complètent. La bastide est implantée sur un versant orienté nord-est/sud-ouest, on compte une vingtaine de mètres de dénivelé entre la porte Saint-Léger (87 m d'altitude) et la porte de la Font (58 m d'altitude), cette déclivité se ressent au niveau de la place centrale. La trame viaire orthogonale a été orientée en cohérence avec cette topographie, l'axe qui relie la porte Saint-Léger à la porte de la Font est inscrit dans le sens de la plus grande pente.

La bastide de Sauveterre fut fondée par le Roi d'Angleterre Edouard 1^{er} en 1281, sous le nom de Salva-Terra. Tantôt française, tantôt anglaise, pendant la guerre de cent ans, elle devint française en 1451 (source : www.entredeuxmers.com, panneau d'information). L'arpentage était alors défini : les maisons ont été édifiées sur des terrains de 9x21m, d'après le rapport de protection.

La bastide conserve un patrimoine bâti ancien, mais ce n'est pas une ambiance médiévale qui caractérise les lieux. Nombre de maisons ont certes conservé des fondements médiévaux, mais ont été remaniées au fil des siècles. L'observation du cadastre napoléonien (1829) montre que la bastide n'a jamais occupé tout l'espace protégé par les remparts, et se limitait au début du XIX^{ème} siècle à un plan en croix de part et d'autre des rues principales.

D'une manière générale, les constructions constituent un front bâti R+1 principalement, parfois R+1+attique voire R+2. Les façades sont généralement enduites dans des tons neutres, quelques maisons arborent des façades en pierre calcaire. On remarque dans la rue Lafon deux maisons à pans de bois (la plus grande date du XVI^{ème}). Si le bâti apparaît dans l'ensemble en relativement bon état, on observe des remaniements parfois malheureux (ouvertures de fenêtre, garage ou vitrine commerciale...) et des qualités variables de restauration. Il y a des exemples réussis d'intervention contemporaine, par exemple un immeuble rue Saubotte abritant un atelier de ferronnerie, mais aussi des exemples moins adaptés (choix de matériaux, couleurs criardes...). Quelques bâtiments d'équipement plus imposants ponctuent l'ensemble comme l'école.

Les rues principales présentent un aspect minéral, très urbain. Elles ont été réaménagées récemment (trottoir en béton désactivé, caniveaux pavés) de manière homogène et en continuité de la place centrale. Des espaces de stationnement latéraux sont prévus. Les réseaux aériens ne sont pas enfouis.

Des rues principales, compte tenu de la déclivité, le regard porte agréablement en arrière-plan sur des parcelles de vigne ou bosquets environnants, ou bien, selon la position du visiteur, il converge vers la place dont les arcades se placent en perspective. A l'inverse, depuis la place, ces rues constituent l'environnement proche du site.

Dans l'angle ouest de la place, se dresse l'église remaniée fortement au XIX^{ème} siècle mais qui a conservé une abside gothique à pans coupés. (éléments protégés MH)). Son clocher tour percé de baies géminées (pas de flèche) s'élève dans la perspective de la place. En observant des cartes postales anciennes, on remarque que l'église possédait par le passé un clocher. D'après le panneau d'information, le clocher a été dévasté par un incendie en 1837 et une tempête en 1887. Le clocher reconstruit par la suite en 1933 a été supprimé en 1980 pour raison de sécurité.

• Description du site :

La place à arcades protégée (nommée Place de la République sur le cadastre) est donc la place centrale de la bastide et le principal espace public à l'intérieur de l'enceinte.

Délimitée par les quatre rues principales sur lesquelles devait s'aligner le bâti, elle présente une forme carrée. Elle est encadrée par les quatre façades composites, pourvues d'arcades en rez-de-chaussée. Elle présente une déclivité du nord-est vers le sud-ouest (marches aménagées sous les couverts au sud-est). Depuis les angles, s'ouvrent des perspectives sur les rues dont les caractéristiques générales ont été décrites dans l'environnement du site.

Les immeubles qui bordent la place sont édifiés sur des parcelles en lanière (moins de 5 m de large pour un certain nombre). Ces parcelles longues et étroites sont entièrement bâties pour la plupart (quelques rares emprises non bâties en cœur de parcelle, moins nombreuses que sur le cadastre napoléonien). Les immeubles sont de niveau R+1/R+1+attique. Ceux au sud sont néanmoins plus hauts comme s'ils devaient compenser la déclivité de la pente naturelle du terrain. Ils sont édifiés en pierre calcaire, certaines façades sont enduites (enduits et huisseries de teintes sobres). Les toitures sont couvertes en tuile canal.

Si les fondements sont médiévaux, l'architecture des façades a conservé peu d'éléments anciens, excepté quelques fenêtres à meneaux. Dans son aspect actuel, c'est un style classique qui domine avec des pilastres, des entablements, une certaine sobriété de composition et d'ornementation. Plusieurs maisons présentent des balcons avec d'élégantes ferronneries.

Les arcades en pied de façade et les arcs de soutènement qui portent les étages, sont construits avec différents profils : ogive, anse de panier, plein cintre, système poteau-poutre, ce qui donne une certaine diversité aux façades. A noter, un fleurissement en pied d'arcades (rosier, chèvrefeuille...).

Sous les couverts, le revêtement de sol est homogène, assez récent : dallage en terre cuite (dalles en pierre côté extérieur) ; l'usage de faux plafonds masquant les poutres est à noter.

C'est bien cet ensemble de cornières qui contribue à l'intérêt de la place.

Concernant la place proprement dite, le vide central, sur le cadastre napoléonien de 1829, figure en plein milieu, une halle, bordée le long de sa façade sud par un double alignement planté d'arbres (12 sujets). Aujourd'hui, il n'y a plus de halle et les plantations sont organisées de manière différente.

La place est envahie, dédiée, consacrée aux voitures en stationnement. Elle s'organise autour d'un carré central délimité par une bande piétonne surélevée (béton désactivé). A l'intérieur, sont disposées 4 rangées de 12 places de stationnement environ. A l'extérieur de ce carré, sont de nouveau proposés des stationnements. Nous avons évalué à une capacité totale d'environ 100 places. Non seulement la surface consacrée et traitée en enrobé, mais également l'organisation très rigide retenue contribue à exclure le piéton de la place et le repousser sous les cornières ! Seule une bande un peu large lui est réservée côté sud-ouest (soit côté Mairie) ; c'est là que sont installés les rares bancs présents (mobiliers en bois contemporain). Il y a aussi une fontaine (différente de celle que figurent les cartes postales anciennes). A cet emplacement, sont plantés deux alignements de jeunes sujets (tilleuls ?). Un troisième alignement est planté le long de la bande piétonne côté nord-est. Il y a également quelques plantations en jardinières, en bordure du carré central, au niveau desquelles sont positionnés les coffrets électriques pour le marché. Elles sont garnies de buis. Des magnolias en pot sont installés aux 4 angles du carré central.

Contrairement aux rues adjacentes, les réseaux aériens ont été enfouis. Au niveau de l'éclairage, un unique haut luminaire placé en son centre éclaire la place (à moins que des projecteurs en façades ne soient suffisamment bien dissimulés pour n'être perçus). L'éclairage est néanmoins

complété par quelques spots au sol très discrets au niveau des cheminements piétons du carré central.

La place conserve la fonction d'origine de place marchande puisqu'elle accueille le marché le mardi matin (le stationnement est alors interdit) et concentre un grand nombre de commerces (une vingtaine de commerces et services dénombrés) ; côté nord-ouest, une boucherie, une boulangerie, un fleuriste, une banque, un café-restaurant ; côté nord-est, une banque, un opticien, une épicerie, une pizzeria, une assurance, une pharmacie ; côté sud-est, une agence immobilière, une pâtisserie, des coiffeurs, des magasins. Cette liste illustre la vitalité de la place. Les couverts sont en partie occupés par les étals de certains commerces et les terrasses de café ou restaurants. On compte ainsi côté sud-ouest, la poste et la Mairie ;

Cette activité commerciale ne va pas sans enseignes. A noter plusieurs bons exemples avec des lettres transparentes, fixées sur la façade avec des couleurs discrètes. Il y a également quelques panneaux suspendus dans les arcades, c'est moins satisfaisant, moins discret vis à vis de l'architecture. Pour finir, nous signalons quelques rares initiatives désastreuses, de couleurs vives, très visibles et sans qualités plastiques..

• **Etat actuel du site :**

Les aménagements de la place sont récents et soignés mais la part réservée aux voitures est disproportionnée. Ce n'est plus qu'un vaste parking dessiné proprement. Presque rien n'est laissé aux piétons hormis les galeries d'arcades et l'allée plantée au bas de la place. De plus,, l'organisation des véhicules comme il a été dit, crée un double « écran » pour les piétons.

Cette omniprésence des véhicules ne permet pas de recul pour admirer la place et saisir la richesse et la diversité de l'architecture. Il est à espérer que les jours de marché la place retrouve sa fonction d'espace public convivial.

Le cadre bâti n'est pas toujours restauré mais d'une manière générale il n'apparaît pas en mauvais état et les immeubles semblent occupés et entretenus. Il n'y a pas de signe fort de vacance comme dans certaines bastides. Le traitement des façades est hétérogène avec des restaurations exemplaires, d'autres moins réussies et des édifices peu valorisés voire dégradés. En comparaison avec les cartes postales anciennes, nombre de maisons ont néanmoins bénéficié de travaux de mise en valeur. Par contre, les arrières de bâtiments sont parfois de très faible qualité. On notera aussi l'installation de quelques huisseries en PVC.

Lors de la visite, étaient en cours des travaux au niveau de la Mairie située à l'angle sud/sud-ouest ;

Les couverts, dont la gestion est souvent une question délicate, semblent ici entretenus, avec une certaine homogénéité de traitement, notamment pour le revêtement de sol. A noter le recours à des faux plafonds masquant les poutres anciennes.

• **Enjeux et préconisations :**

Réduire impérativement le nombre de véhicules sur la place. Opter pour un traitement moins routier des surfaces. Retrouver un espace central pour les piétons, éventuellement réserver un secteur pour les terrasses de café/restaurant. (comme dit précédemment, l'occupation de l'espace sur le cadastre napoléonien n'était pas symétrique)

Mettre à profit les stationnements sur les rues adjacentes et les stationnements hors de l'enceinte. Poursuivre la valorisation du cadre bâti, autour de la place et dans l'ensemble de la bastide (ne pas considérer uniquement les façades bordant la place).

Encourager les propriétaires à réaliser des restaurations de qualité : définir une palette de couleurs, encourager des choix de matériaux traditionnels (maintien des huisseries en matériaux traditionnels (éviter le PVC)...).

Encadrer l'installation des enseignes commerciales.

Le périmètre n'a pas de pertinence tant qu'il ne protège que la place sans considérer le reste de la bastide (alors même qu'un projet de protection plus large a été envisagé vers 1980).

La vigilance de l'architecte des bâtiments de France qui est imposée par la protection au titre des abords des monuments historiques (l'église et les portes) supplée à cette limite du site.

Mais bien que la visite de terrain se concentrait sur le site et ne justifiait pas de regarder en détail le tissu bâti, il nous semble que le recours à une AVAP pour un bourg de cette qualité semble une perspective souhaitable. C'est un bon outil de gestion, adapté pour accompagner les évolutions inévitables de cet ensemble architectural et urbain.

• **Conclusion :**

La place de Sauveterre-de-Guyenne est le cœur de l'ancienne bastide fondée au XIII^{ème} siècle. A la croisée des rues principales, elle conserve son rôle de pôle commercial. C'est une place vivante et animée ce qui est appréciable et rassurant! Elle est encadrée par un ensemble composite de façades sur arcades qui livrent ainsi quelques pans de l'histoire de l'architecture. C'est une jolie place en terme d'urbanisme et d'architecture, mais elle est sacrifiée ! Transformée en grand parking, elle ne peut pas accueillir les piétons qui sont ainsi relégués aux seules cornières (ou galeries à arcades)

Le bâti est entretenu et des efforts de valorisation concernant l'architecture, la signalétique, l'effacement des réseaux sont visibles et contribuent à la qualité du site. Mais rien n'efface les voitures! De plus la place, vide central de la forme urbaine médiévale, est indissociable de la bastide et de l'enceinte, c'est bien l'ensemble qu'il faut considérer.

• **A destination de l'Atlas - résumé :**

Fondée en 1281, la bastide de Sauveterre-de-Guyenne a hérité de son histoire d'un remarquable patrimoine urbain et architectural. Elle conserve sa trame viaire orthogonale caractéristique des bastides, qui ménage au centre de la composition, la place, à la croisée des axes structurants qui gagnent les quatre portes toutes conservées de l'enceinte fortifiée. Les immeubles qui encadrent la place se caractérisent par un rez-de chaussée constitué de galeries à arcades qui confèrent à la place beaucoup d'allure. Sous ces arcades, se distribuent un grand nombre de commerces qui assurent avec les services également présents, l'animation de ce cœur de bastide. Seul bémol de ce tableau, c'est la trop grande place laissée aux véhicules. Il faut donc découvrir le site le jour du marché hebdomadaire pour arpenter la place en toute quiétude.

*Visite de terrain en février 2012
HS, FR*

Le sol de la place à arcades, ainsi que les galeries, façades, élévations et toitures des maisons à arcades entourant cette place 33 540 Sauveterre-de-Guyenne, le 22 février 2012



Place à arcades de Sauveterre-de-Guyenne (Place de la République), vue vers l'est. Nombreux stationnements.



Vue vers l'ouest,. Omniprésence des véhicules.



Façade sud-ouest de la place. Galerie d'arcades en rez-de-chaussée. Mairie à l'angle sud en travaux.



Façade nord-ouest de la place. Galerie d'arcades en rez-de-chaussée. Nombreux commerces.



Façade nord-est de la place. Galerie d'arcades en rez-de-chaussée. Nombreux commerces.



Façade sud-est de la place. Galerie d'arcades en rez-de-chaussée. Nombreux commerces.



Détail d'architecture et traitement qualitatif des enseignes. Immeuble à l'angle ouest de la place. Arcades ogivales. Rapport de terrain



Détail des aménagements de la place côté sud-ouest. Bande piétonne réservée entre des stationnements.

Le sol de la place à arcades, ainsi que les galeries, façades, élévations et toitures des maisons à arcades entourant cette place 33 540 Sauveterre-de-Guyenne, le 22 février 2012



Détail des aménagements de la place. Magnolia en pot.



Galerie d'arcades. Revêtement de sol homogène. Espace occupé par les commerces en rez-de-chaussée.



Terrasse du café-restaurant sous les couverts. Vue sur la place occupée par de nombreux véhicules



Détail d'un immeuble sous les arcades. Installation récente de faux-plafond.



Vue sur l'église à l'angle est de la place, située hors site.



Rue Saubotte à l'angle nord de la place, formant l'environnement urbain du site.



Abords du site au sein de la bastide. Rue Lafon, reliant la place à la porte de la Font.

Rapport de terrain



Aux abords du site, chemin de ronde de la bastide, voie de contournement du centre ancien.